

PROTCOLE SANITAIRE

ECOLE DE DANSE DE BAUVIN

L'école de danse est heureuse de vous retrouver et vous accueille avec sérénité dans les conditions règlementaires, nous comptons donc sur votre civisme pour une reprise sereine et agréable 😊

Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise:

A partir du 30 août 2021 :

Pour entrer dans la salle de danse(complexe sportif clos type ERP X) :

Les adultes devront présenter obligatoirement soit :

- un certificat sanitaire (Certificat de vaccination complet (pass sanitaire) (celui ci ne sera demandé qu'au premier cours)
- ou test PCR ou test anti génique (de moins 72H pour les 2)
- ou certificat de rétablissement covid de moins de 6 mois.
- ou un certificat de contre-indication vaccinale.

A partir du 30 Septembre :

Les 12-17 ans devront faire de même.

1. Arrivée & départ

SOLUTION HYDROALCOOLIQUE A DISPOSITION

- En capacité d'accueil, nous recevons 15 élèves **maximum** par cours.
- Les danseurs arriveront 5 min avant le début du cours et attendent dans le hall et veilleront à attendre que les participants du cours précédent soient sortis avant d'entrer dans la salle de danse.
- Respecter une distance d'au moins 1 m (marquage au sol) avec les autres personnes lors des temps d'attente.
- Le port du masque est **obligatoire** au sein de la salle Florent Evrard pour tous (accompagnants, danseurs, membres de l'association, professeurs...)
- Pour l'accueil des petits (le mercredi matin), les parents (sur **présentation d'un pass sanitaire**) sont autorisés à entrer dans le hall de la salle ; pour tous les autres cours, **seuls les danseurs** attendent dans le hall.
- La récupération des enfants se fera à l'extérieur, à l'arrière de la salle de danse. Merci d'être ponctuel et de venir récupérer vos enfants aux horaires annoncés.

2. Les vestiaires et sanitaires

- Les vestiaires seront fermés.

3. La salle de danse.

- Les responsables de l'association assureront un nettoyage journalier des sols, vestiaires, sanitaires, poignées de portes, interrupteurs.
- Les équipements (barres...) seront nettoyées après chaque utilisation.
- Les locaux sont aérés en permanence.

4. Tenue et matériel du danseur.

- Les élèves doivent arriver en tenue de danse. Le changement de chaussures /chaussons s'effectue à l'entrée. Chaque danseur doit mettre ses affaires personnelles dans un sac fermé et prévu à cet effet et le laisser au bord de la salle.
- Les gourdes oubliées ne seront pas mises de côté.
- L'échange ou le partage d'effets personnels est proscrit.

5. Danser : Respect des règles de distanciation

- Lavage de main au savon ou Gel hydroalcoolique à disposition, **OBLIGATOIRE** à votre entrée dans la salle de danse
- Les règles de distanciation physique en espace fermé sont de 1m entre chaque élève.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pendant la pratique sportive mais est la règle pour tout déplacement (sauf pour les enfants de moins de 6 ans)

Nous faisons appel à votre vigilance : Je n'assiste pas au cours si je ressens des symptômes ou si j'ai été récemment en contact et sans protection avec une personne atteinte du Covid 19

Les sourires, le plaisir et la bonne humeur sont autorisés !!!

BONNE REPRISE !!